



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 162-18

Objet : *RS - Approbation d'un avenant rectificatif au lot n° 2 du marché de fourniture de conteneurs grand volume pour la collecte des déchets*
Modification de la décision n°121-18 du 27 septembre 2018

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

<i>Aillon-le-Jeune</i>	
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffenat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
<i>Cognin</i>	Jean-Pierre Beguin
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	Albert Darvey
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Philippe Dubonnet
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Jérôme Esquevin
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemer

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 162-18

objet **RS - Approbation d'un avenant rectificatif au lot n° 2 du marché de fourniture de conteneurs grand volume pour la collecte des déchets**
Modification de la décision n°121-18 du 27 septembre 2018

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que lors du Bureau du 27 septembre 2018, un projet d'avenant au lot n° 2 du marché de fourniture de conteneurs grand volume pour la collecte des déchets a été approuvé. Une erreur matérielle s'étant glissée dans les prix à rajouter au bordereau de prix, il convient de corriger l'avenant en question.

Aussi, le calcul de la moins-value sur les prix de la fourniture des conteneurs grand volume enterrés (lot n° 2) doivent être modifiés comme suit :

CGV enterrés en €	Prix du marché	Moins-value	Prix de l'avenant
verre	5 028	892,56	4 135,44
Collecte sélective	5 114	892,56	4 221,44
Ordures ménagères	5 449	892,56	4 556,44

Il est proposé de rectifier le projet d'avenant en ce sens avec ces prix modifiés.

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la modification du prix de la moins-value de l'avenant au lot n° 2 du marché de fourniture de conteneurs grand volume pour la collecte des déchets telle que mentionnée au projet d'avenant annexé,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 162-18

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant rectificatif au lot n° 2 du marché de fourniture de conteneurs grand volume pour la collecte des déchets
Modification de la décision n° 121-18 du 27 septembre 2018

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21425H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21425H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019